

ASSOCIATION VERS LA VIE
POUR L'EDUCATION DES JEUNES
PROJET ASSOCIATIF 2021 - 2025



Sommaire

5 Préambule

6 Le projet : un engagement renouvelé

7 L'humain au coeur de notre projet

9 Qui sommes-nous ?

10 Une identité aux inspirations plurielles

- Origines et sources d'inspiration
- Une association opérationnelle et citoyenne
- Une association opérationnelle et pluriel
- Une association régionale
- Une association reconnue d'utilité publique, humaniste et militante

13 La dynamique associative

- Les lieux de la démocratie associative
- Le séminaire de l'AVVEJ
- Les commissions et instances associatives stratégiques

15 Le groupement Vers la Vie

- Le groupement
- L'AVVEJ-NOVEO
- Les 3A

17 Une histoire vivante

- Chronologie des évènements associatifs essentiels

23 Nos valeurs et principes d'action

24 Les options fondamentales

- L'engagement
- La créativité
- La fraternité
- Le pari d'un avenir pour tous
- La responsabilité et l'autonomie

29 Des valeurs aux principes d'action : le PACTE associatif

- Prévenir, Protéger et Prendre soin
- Accueillir
- Coopérer
- Transmettre
- Éduquer

35	Le projet : contexte et action
36	Contexte et enjeux <ul style="list-style-type: none">· Un accroissement des inégalités· Des changements environnementaux à l'oeuvre· Une évolution démographique et anthropologique· La révolution numérique· Une évolution des politiques publiques et sociales
39	Les actions associatives actuelles issues d'un engagement partagé <ul style="list-style-type: none">· La prévention dès la petite enfance et le soin· L'accueil et la protection des enfants, des adolescents et des adultes· La bienveillance au cœur de l'accueil et de la protection· Accueillir et protéger au quotidien· Le soutien aux parents et à la famille· L'éveil aux savoirs et l'accompagnement vers l'insertion· Le développement de la vie sociale et de la citoyenneté
47	Des objectifs pour l'avenir
48	Les objectifs associatifs pour répondre aux enjeux <ul style="list-style-type: none">· Des objectifs pour l'accompagnement des personnes accueillies· Des objectifs pour soutenir les professionnels au bénéfice des personnes accueillies· Des objectifs pour la vie associative· Des objectifs pour adapter l'organisation afin de répondre aux évolutions et aux mutations
51	Annexe
52	Tableau synoptique des établissements et activités associées
54	Présentation des établissements et services <ul style="list-style-type: none">· Les services relevant du soin et de l'éducation· Les centres maternels et parentaux· Un établissement aux activités multiples· Les établissements d'accueil en hébergement· Les établissements d'accueils d'urgence· Les établissements intervenant dans le milieu de vie· Le CHRS

Préambule

Le projet : un engagement renouvelé

Notre projet associatif est un acte politique. Il précise nos intentions en matière d'éducation et d'action sociale dans un environnement économique, politique, social et culturel en mutation, où la cohésion sociale est fragilisée du fait du chômage de masse, de l'augmentation de la pauvreté et de l'accroissement des inégalités.

Il cherche à dessiner l'avenir en convoquant le passé et le présent, en s'appuyant sur 70 ans d'expériences auprès des plus fragiles, enfants, adolescents ou adultes, à révéler les visées et la politique générale de l'association, et à offrir des repères à celles et ceux, professionnels ou bénévoles, qui s'engagent dans cette aventure associative.

Nos modes d'intervention sont mis en question par les changements profonds qui traversent la société et suscitent l'émergence de nouveaux

besoins et de nouveaux comportements. Nous devons donc redéfinir nos orientations politiques et stratégiques, à partir d'une réflexion prospective qui associe bénévoles et salariés, avec pour ambition de dessiner une vision partagée de l'avenir venant nourrir les projets d'établissements.

L'AVVEJ revendique des sources d'inspiration multiples, dont témoignent les actes des séminaires et les projets d'établissements et qui reflètent la complexité du monde où nous vivons et sa diversité, que nous observons et encourageons, convaincus qu'elle est une richesse.

Ce projet associatif témoigne de notre vitalité, du désir d'apprendre et d'entreprendre qui nous habite, de notre souci de l'autre, qu'il soit enfant, adolescent ou adulte, de cette force qu'est l'intelligence collective. Il invite à la solidarité et à la démocratie interactive sous des formes que nous souhaitons inventer et pratiquer tous ensemble, personnes accueillies, professionnels et bénévoles.



L'humain au coeur de notre projet

« L'Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes, fondée en 1950, a pour but l'éducation, l'orientation, le soin, la formation et l'insertion des enfants, adolescents et adultes ainsi que des parents et de leurs enfants confrontés à des problèmes d'ordre psychologique, éducatif et social. »¹

Les enfants, adolescents et adultes accueillis dans nos établissements sont des femmes et des hommes en devenir qui ont affaire à d'autres personnes, engagées avec leurs convictions et leurs questionnements. L'action éducative convoquent l'autre, dans sa fragilité, ses émotions, la sensibilité, bref sa part d'humanité qui nous rend forcément modestes.

Nous accueillons des enfants relevant de la protection de l'enfance et du handicap, parfois à la frontière des institutions, dont les comportements interrogent nos pratiques professionnelles comme nos repères théoriques, et nous obligent à inventer de nouvelles réponses, éducatives, thérapeutiques, sociales et pédagogiques, en y associant les parents.

Nous accueillons aussi des personnes en situation de précarité, nous accueillons des adultes fragiles, vulnérables, en souffrance, qui ont vécu des carences, des négligences ou des violences, mais aussi les effets de la séparation, de la rupture ou de l'exil.

Au-delà des classifications qui témoignent de logiques politiques et financières, nous accueillons des enfants, des adolescents et des adultes en difficulté que nous refusons d'enfermer dans des cases : les processus de fragilisation, les épisodes de vulnérabilité relèvent d'une multiplicité de facteurs familiaux, éducatifs, sociaux, économiques, psycho-affectifs. La prise en compte des personnes accueillies et de leurs expériences de vie suppose une approche globale qui aille au-delà des problèmes et des symptômes les plus visibles.

¹ Article 1 des statuts



Qui sommes-nous ?

Une identité aux inspirations plurielles

Origines et sources d'inspiration

« La conjugaison de l'influence des mouvements de jeunesse, du militantisme de jeunes magistrats humanistes, des progrès de la neuropsychiatrie infantile et de la complicité d'un certain nombre de décideurs administratifs va permettre la création de nouveaux types d'institutions pour les enfants et adolescents inadaptés. »

- Jean-Claude Ferrand, Fondateur de l'AVVEJ

L'Éducation Populaire promeut l'apprentissage par l'action collective à travers la création d'espaces démocratiques favorisant la relation, l'élaboration collective d'une pensée, la solidarité, favorisant aussi le travail d'équipe. Pour ses partisans, l'éducation repose sur une relation asymétrique, visant la construction progressive d'un sujet (sujet social, acteur de la société). Elle est une praxis fondée sur

des allers et retours entre pratiques et théories. Il s'agit d'éduquer à la citoyenneté et à la solidarité à travers l'accès à la culture, l'éveil aux savoirs, le développement de la curiosité. Aider l'enfant, le jeune ou l'adulte à grandir, l'ouvrir aux autres, le prendre en compte dans sa globalité sont quelques principes de l'Éducation Populaire que portent les établissements de l'AVVEJ.

C'est l'époque des pédagogies nouvelles, développées par l'Italienne Maria Montessori, le Suisse Jean Piaget et le Français Célestin Freinet, qui eurent une grande influence sur l'action conduite par le fondateur de l'AVVEJ auprès des jeunes qu'il accueillait.

L'apport de la psychanalyse a été essentiel dans notre projet d'éducation quant à la connaissance des relations de l'adulte à l'enfant, gouvernées par des mécanismes inconscients. Elle a favorisé l'élaboration d'une posture clinique co-constructive d'un sens qui aide au changement.

L'AVVEJ est une association laïque régie par la loi de 1901. Elle accueille les personnes, en lien avec ses statuts associatifs, sans distinction d'origine, d'appartenance ou de religion.

Parmi les mouvements qui ont accompagné la construction identitaire de l'AVVEJ dès le début des années 1950, nous citerons la Psychothérapie Institutionnelle qui réunit des femmes et des hommes aux motivations plurielles : humanistes, politiques, cliniques, et qui entend soigner l'institution pour soigner les patients, réinventer les relations entre soignants et soignés. Elle interroge et s'interroge : comment accueillir la parole d'une personne en souffrance ? Comment créer les conditions favorables à l'expression de cette parole ?



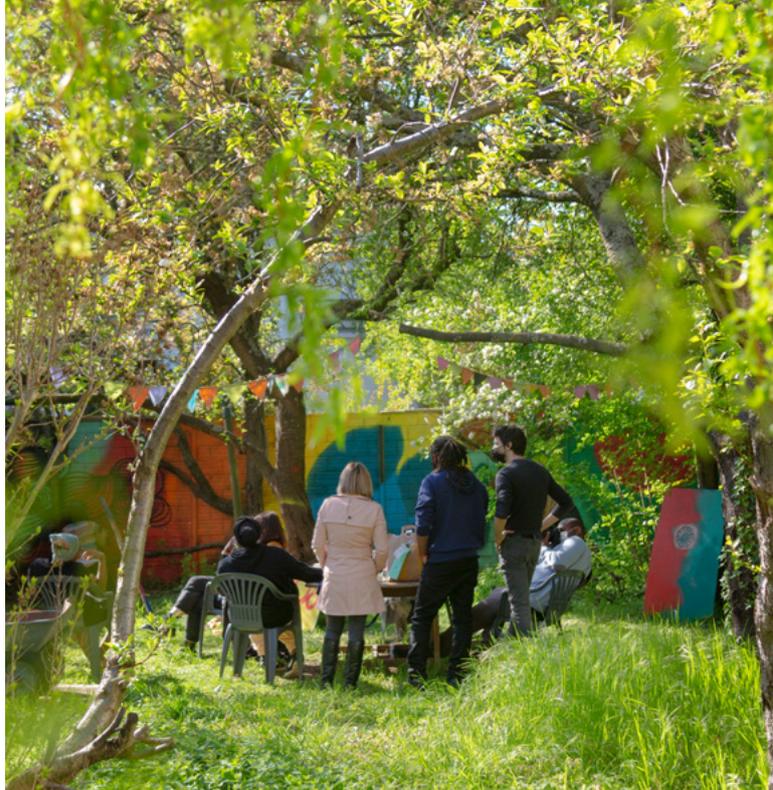
Une association opérationnelle et citoyenne

La vie associative de l'AVVEJ est démocratique et participative. Bénévoles et professionnels s'engagent tous ensemble à défendre et promouvoir ses options. Depuis 70 ans son action est la résultante de la demande sociale et de sa force de proposition associative, fondée sur son expérience de terrain, son expertise et ses convictions.

Elle a accumulé des expériences dans l'accueil et l'accompagnement des personnes fragiles ou vulnérables et souhaite les partager avec les pouvoirs publics, les autres associations, les institutions de formation (établissements de formation des travailleurs sociaux, organismes de formation, universités).

Ses établissements interviennent à la demande de Départements, de l'État, de juridictions, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et des Agences Régionales de Santé (ARS). L'AVVEJ assure à la fois un rôle d'opérateur, c'est-à-dire de pilotage d'établissements, en satisfaisant aux exigences réglementaires et aux formes procédurales de plus en plus nombreuses, et un rôle politique, en assumant une fonction d'acteur du champ social, légitimée par ses compétences.

L'AVVEJ entend contribuer aux débats et controverses qui traversent les champs où elle intervient, en s'y engageant de façon affirmée sur le plan des doctrines et celui des pratiques ; la mission qu'elle s'est donnée implique qu'elle soit attentive aux besoins des personnes, soucieuse de s'inscrire dans les nouvelles politiques publiques, mais aussi prête à prendre des risques.



Une association opérationnelle et pluriel

Nous accueillons dans nos établissements des personnes fragiles, vulnérables, en difficultés sociales et familiales liées à des parcours de vie souvent chaotiques, jalonnés d'exclusions ou de maltraitances. Il s'agit aussi bien de nourrissons, bébés, enfants et adolescents potentiellement ou directement en danger, de jeunes en situation de handicap, d'actuel et futurs parents et parents en difficultés ou encore d'adultes en situation d'exclusion.

Les compétences des bénévoles et professionnels relèvent principalement des domaines de l'éducation spécialisée, de la santé psychique et physique, de la pédagogie, de l'insertion, de la prévention, de la médiation artistique et sportive.

Chaque année, plus de 3 500 personnes bénéficient des savoir-faire complémentaires et de l'engagement des bénévoles et professionnels de l'AVVEJ, qui cherchent à répondre à la diversité et à l'évolution des besoins d'un public singulier, à accompagner et à soutenir le développement, les compétences et les capacités des personnes accueillies.

Une association régionale

L'AVVEJ est une association régionale implantée dans cinq départements franciliens : Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis. Elle recherche dans ses différents domaines d'action une complémentarité des interventions par une inscription forte dans le tissu partenarial, afin de créer des synergies au bénéfice des personnes accompagnées. Ces coopérations et ces solidarités peuvent même aller au-delà des territoires d'implantation : il faut savoir dépasser les frontières pour mieux servir l'intérêt général.

Elle participe également aux instances (groupes de travail, commissions, fédérations) qui peuvent influencer les politiques publiques pour mieux répondre aux besoins des personnes accueillies.

Une association reconnue d'utilité publique, humaniste et militante

L'AVVEJ est une association militante qui agit sur le terrain et qui entend participer aux transformations sociales et défendre une conception de l'Homme. Elle agit pour l'émergence de rapports humains et sociaux, équilibrés et respectueux, pour permettre aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui, dans un environnement complexe et globalisé, de relever les défis auxquels la transformation du monde les confronte.

Elle promeut la liberté de parole dans l'association, au sein du bureau et du conseil d'administration, au sein des établissements et services. Les espaces de débat et de controverse favorisent l'ouverture et la transmission, sachant que « *la libre communication des pensées et des opinions est l'un des deux droits les plus précieux de l'Homme* »². Plus largement, elle défend une position associative et une posture professionnelle où prendre le risque de dire et d'agir est encouragé et soutenu.

L'AVVEJ affirme son attachement aux valeurs de solidarité et de coopération qu'elle défend en toutes circonstances car elles contribuent au « vivre ensemble » ou au « faire ensemble ». Ces valeurs irriguent son projet associatif. La création et le développement de solidarités entre les personnes favorisent l'articulation entre l'individuel et le collectif et l'émergence du « faire société ». Ceci est d'autant plus important que la fragilisation du lien social peut provoquer la disqualification ou la désaffiliation des plus vulnérables, en particulier celles et ceux qui ne peuvent pas s'appuyer sur des solidarités familiales.

Ces mêmes valeurs doivent favoriser des rapprochements entre associations pour mener des actions qui supposent d'unir des forces et de favoriser des complémentarités pour mieux répondre aux nouveaux besoins. Elles sont à l'origine de l'implication de l'AVVEJ dans les fédérations du travail social, notamment l'UNIOPSS (Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Non Lucratifs Sanitaires et Sociaux).

² Article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et des Citoyens

La dynamique associative

Les lieux de la démocratie associative

L'Association Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes (AVVEJ) regroupe des personnes qui ont décidé de s'unir pour agir collectivement et répondre à des besoins éducatifs et sociaux. Ses membres sont des bénévoles mais aussi des salariés, qui peuvent, après cinq ans d'exercice professionnel en son sein, librement et à titre personnel, y adhérer, voire poser leur candidature au conseil d'administration.

La vie associative repose sur l'assemblée générale, composée des membres adhérents, qui se réunit au moins une fois par an pour la présentation du rapport d'activité, du rapport moral, des comptes de l'exercice, et élit le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration définit les orientations politiques et stratégiques que les directeurs mettent en œuvre sous l'autorité de la Direction générale. Il donne à son Bureau une large délégation pour le suivi des affaires courantes de l'institution.

Les administrateurs participent au séminaire associatif, aux instances de réflexion (journée des administrateurs, conférences), à des commissions de travail, et représentent l'association dans les conseils de la vie sociale (CVS) des différents établissements et services.

La Direction générale contribue, en y associant les directeurs d'établissements, à la définition et à l'évolution de la stratégie associative. Elle assure la cohérence de l'action mise en œuvre avec les valeurs et le projet de l'association. Elle est garante de l'adaptation et du bon fonctionnement des processus appliqués aussi bien dans les domaines du travail « sur le terrain » que dans ceux de l'administration, de la gestion et des ressources humaines. Elle représente l'AVVEJ auprès des administrations et des partenaires du secteur social, et y témoigne de ses positions politiques.

Les directeurs des établissements et services de l'AVVEJ sont invités aux conseils d'administration et assemblées générales où ils assistent aux débats et peuvent répondre aux questions des administrateurs et des adhérents.



Le séminaire de l'AVVEJ

Le séminaire associatif qui a lieu tous les deux ans réunit salariés et bénévoles autour d'un thème de réflexion décidé par les administrateurs, en concertation avec les directeurs. Il s'agit d'articuler théorie et pratique, de favoriser une approche transversale et pluridisciplinaire. Les actes des séminaires, témoins de la vitalité intellectuelle de l'association, sont publiés et diffusés auprès des autorités de contrôle et des partenaires, bénévoles et salariés. Le séminaire est d'abord une session de formation pour les salariés, auxquels il donne la possibilité d'un temps de recul, et aussi un moment fort de la vie associative, en raison du nombre de participants, de la qualité des intervenants, de la dynamique qu'il crée.

Un comité de pilotage composé d'administrateurs et de professionnels assure la préparation de ce séminaire en y associant les établissements et services, où elle mobilise les intelligences individuelles et collectives, favorise la créativité et des modes d'expression originaux, renforce le sentiment d'appartenance. Au séminaire, les salariés des différents lieux d'activité se rencontrent et rencontrent les bénévoles. Le séminaire, et les différents groupes de travail qui le précèdent, articulent théories et pratiques, créent des dynamiques, des transversalités, des références partagées, construisent et renforcent l'identité associative. Pour tous les participants, il s'agit de créer des ouvertures, de susciter la curiosité et la créativité, d'irriguer la pensée.

Les commissions et instances associatives stratégiques

Le lien entre la Direction Générale et les directeurs est concrétisé par l'existence de deux instances : la Commission Technique et le Conseil de Direction. Ce dernier travaille sur la cohérence et le fonctionnement associatifs. Il est l'autre force de proposition, complémentaire du Bureau, qui participe à la dynamique associative. La Commission Technique est composée des directeurs et des cadres administratifs de la Direction Générale. Elle a vocation à traiter les questions techniques.

La vitalité associative réside également dans les commissions, obligatoires ou non, mais toujours participatives dont la fonction est d'accompagner les évolutions stratégiques et de contribuer à leur mise en œuvre. Les commissions permettent une ouverture et une participation plus large des salariés et des bénévoles à la vie de l'association, à la définition de ses orientations et de ses projets.



Le groupement Vers la Vie

Le groupement

L'AVVEJ est née du regroupement d'établissements, de services et d'associations. Son histoire est marquée de l'empreinte des associations qui l'ont constituée. Sans doute découle-t-il de cette filiation originale un fort sentiment de solidarité et la conviction du bien-fondé du fait associatif. Cela s'incarne par le Groupement Vers la Vie qui s'est constitué en tant qu'association d'associations en 1998. L'AVVEJ y trouve avec ses deux associations sœurs, l'ANREL et les 3A, une richesse et une dynamique qui renforcent son projet.

Le Groupement Vers la Vie a vocation à accueillir des associations du secteur social, désireuses de développer avec nous des liens de partenariat voire de collaboration, tout en préservant leur identité.

L'AVVEJ-NOVEO

A l'origine, AVVEJ-NOVEO se dénommait ANREL, Association Nationale de Recherche d'Enseignement et de Loisirs. L'objectif de l'ANREL était de répondre administrativement et techniquement aux besoins nécessaires à la mise en œuvre d'un des éléments importants du projet pédagogique de l'Association.

Les évolutions du cadre des organismes de formation l'ont conduit à renouveler son projet en gardant l'esprit qui présidait lors de sa création.

Aujourd'hui AVVEJ-NOVEO soutient, accompagne, facilite le portage des projets qui favorisent l'insertion, l'autonomie, la transformation positive des situations personnelles et familiales des personnes fragilisées dans leurs parcours de vie grâce à une action éducative, sociale et économique.

AVVEJ-NOVEO a également pour finalité de promouvoir la formation des professionnels de l'action sociale et de l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale ainsi que la recherche-action dans ce domaine.

Les 3A

Créée en 1971, l'Association des Anciens et des Amis de l'AVVEJ (3A) avait à l'origine pour objectifs :

- Aider moralement et si besoin, matériellement, les anciens de l'Association Vers la Vie ;
- Promouvoir des contacts et des échanges avec toutes associations ou organismes du même genre ;
- Aider et soutenir toute initiative destinée à promouvoir des actions originales et innovantes au bénéfice des populations défavorisées.

Ses membres sont principalement des anciens et des anciennes des établissements qui témoignent auprès de jeunes, salariés et amis, qui ont vocation à s'inscrire, eux aussi, au-delà des accompagnements actuels, dans les actions des 3A. L'association des 3A est un lieu ouvert aux amis qui veulent soutenir le travail des anciens, en apportant leurs compétences professionnelles, leurs expériences et leurs engagements.

Leur existence et leur participation à différentes instances des établissements (Conseil de la Vie Sociale, réunions jeunes accueillis/anciens, ...) et de l'association (séminaire, accueil des nouveaux salariés) donnent une preuve vivante que l'on peut se sortir des difficultés rencontrées au cours de sa jeunesse. Quelque chose de l'ordre de l'inscription dans la société est rendu possible par ce témoignage.

Par cette volonté de maintenir un lien, les 3A perpétuent une valeur à laquelle les administrateurs de l'association sont particulièrement sensibles : la transmission, part constitutive de l'éducation.

Depuis 2007, deux « anciens » de nos établissements, membres et administrateurs des 3A, sont élus au Conseil d'Administration de l'AVVEJ, venant illustrer par leur présence notre conception de la vie associative.



Une histoire vivante

L'Association Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes (AVVEJ) est née de la fusion, en 1977, entre l'Association pour l'Éducation des Jeunes Mères (AEJM) et Vers la Vie. L'identité de l'AVVEJ est empreinte de ces deux histoires.

Chronologie des évènements associatifs essentiels

Dès 1952, portée par les notions d'enfance inadaptée et de rééducation, l'association Vers la Vie fondée par Jean-Claude Ferrand accueille dans son premier établissement, Le Logis à Saint-Lambert des Bois, des enfants et adolescents rejetés par les structures primaires de socialisation (famille, école et apprentissage).

Domine alors la croyance en l'éducabilité de ces enfants et adolescents, telle qu'énoncée dans l'Ordonnance de 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, et en son corollaire : l'acceptation du risque éducatif. La prise en charge est éducative, exclusivement en internat, mais entend faire plus en offrant des réponses individualisées, adaptées aux besoins de cette jeunesse inadaptée, selon des modalités cliniques et psychopédagogiques.

L'influence du scoutisme, dont est révélatrice l'organisation par petits groupes, et des méthodes de l'éducation nouvelle, est complétée par les nouvelles connaissances en sciences humaines (psychopathologie de l'enfant, psychopédagogie, psychanalyse, psychothérapie institutionnelle, etc.).



1969 : Ouverture d'un foyer de « postcure » à Yerres, le Vieux Logis, pour jeunes gens de 18 à 21 ans jusqu'alors accueillis au Logis. Il va voir sa capacité d'accueil rapidement augmenter après une série d'expérimentations innovantes.

1971 : Création à Annecy-le-Vieux, d'un Institut de Rééducation Médico-Psychopédagogique (IRMP Beaulieu).

1973 : Vers la Vie innove en créant à Paris le premier service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) pour des jeunes présentant des troubles du comportement et de la personnalité.

1976 : Reprise d'activité de l'association Le Home de Fontenay (COE). Fusion avec l'AEJM qui gère deux foyers maternels à Fontenay-aux-Roses (Clairefontaine) et Antony (Le Bief), ainsi qu'un service d'action éducative en milieu ouvert à Montrouge.

1977 : Création de l'Oustal à Versailles à partir d'une institution (Le Refuge), à l'origine gérée par une congrégation religieuse, accueillant des jeunes filles. La même année, le premier service d'accueil d'urgence (SAU) est créé dans les Yvelines à la demande des magistrats de la jeunesse et rattaché administrativement au foyer L'Oustal. Il acquiert son autonomie dès 1979.

Les années 70 sont synonymes de créations, dont celle de la Direction Générale en 1972, mais aussi d'absorptions et de fusions, phénomènes alors exceptionnels. L'association Vers la Vie se féminise, se rapproche de la justice des mineurs, diversifie ses territoires et modalités d'intervention.

Les trente glorieuses de l'action sociale vont de l'après-guerre jusqu'à 1975, quand sont votées le même jour la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées et la loi d'organisation des institutions sociales et médico-sociales qui vient donner un cadre aux dispositifs développés en direction de populations à besoins particuliers.

1978 : Un second service d'accueil d'urgence, cette fois-ci mixte, ouvre ses portes à Colombes dans les Hauts-de-Seine.

1980 : création de CHRS Stuart Mill en 1980, d'abord en tant que service d'accueil d'urgence pour femmes victimes de violences dépendant du SAU 78 puis son autonomie en tant que structure de l'AVVEJ en 1985.

1981 : Création d'une antenne de la COE (Consultation d'Orientation Éducative) de Paris à Bobigny en Seine-Saint-Denis ; elle acquiert son autonomie en 1986 en devenant le SIOAE 93.

1984 : Reprise d'un centre maternel et d'hébergement (CMH) dans le Val-de-Marne et création de Promo 84.

1985 : Création, à titre expérimental puis définitif, de la boutique rattachée au CHRS Stuart Mill.

1989 : Création de La Passerelle, à Marolles en Hurepoix, destinée à accueillir des mineurs isolés étrangers (MIE) venus du sud-est asiatique.



1990 : L'AVVEJ se voit confier la gestion du Centre de Formation Pour la Promotion Agricole (CFPPA) de Bel Air, dans l'Essonne, avec la possibilité de répondre à une ambition associative maintes fois réaffirmée.

1991 : L'évolution du projet d'établissement de La Passerelle en faveur des enfants et adolescents accueillis au titre de la protection de l'enfance entraîne la reconversion de l'établissement qui devient maison d'enfants à caractère social (MECS).

1994 : Reprise par le foyer Clairefontaine d'un foyer maternel situé aux Plessis-Robinson, jusqu'alors géré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

1996 : Création à Evry d'un service d'accueil d'urgence, Espace Adolescents. En Seine-Saint-Denis, reprise de la gestion du Centre Maternel Eclaté (CME) créé 5 ans plus tôt par l'Association pour le Logement des Jeunes Mères (ALJM).

2001 : Création d'un service d'AEMO adossé au foyer Clairefontaine et situé à Rueil-Malmaison.

2007 : Création en Seine-Saint-Denis de Rencontre 93, établissement multi-accueil : foyer d'accueil - service d'accompagnement à l'autonomie - accueil de jour - club parents (désireux de rompre avec une situation d'isolement et/ou rencontrant des difficultés d'éducation avec l'enfant) - espace petite enfance (afin de prévenir les maltraitances).

2009 : Le regroupement des deux services d'AEMO des Hauts-de-Seine, tout en conservant deux sites, l'un au sud du département, l'autre au nord. Les modes d'intervention évoluent également puisque le service est autorisé à exercer des mesures d'aide éducative à domicile (AED).

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a conduit à réviser les dynamiques institutionnelles et associatives. Elle affirme la place de la personne accompagnée comme étant au cœur d'un dispositif appelé à prendre en compte son intérêt, ses besoins fondamentaux (physiques, intellectuels, sociaux et affectifs) et ses droits (en référence à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant).

2013 : L'AVVEJ ouvre Kairos, à Paris, établissement destiné à accueillir des adolescents de 14 à 18 ans en structures collectives (2 unités de vie familiale) ou en semi-autonomie avec un accompagnement plus individualisé.

2015 : Les foyers maternels du Bief et de Clairefontaine unissent leurs destinées en devenant les Maisons d'Accompagnement Parent-Enfant (MAPE) afin d'offrir des modes de prise en charge diversifiés. La Métis accueille des adolescents de Seine-Saint-Denis en très grandes difficultés. Ce dispositif est venu compléter la palette des réponses à Rencontre 93. 2015 marque aussi la création de l'AEMO intensive par extension du projet du SIOAE 93.

2017 : L'association Toit Accueil Vie fusionne avec l'AVVEJ pour devenir un établissement de l'association dont la direction est commune avec le CME. En 2020, ces deux établissements fusionnent pour devenir Le Prélude.

2018 : L'AVVEJ ouvre FILAO, un service ADOPHE (Accompagnement à Domicile avec Possibilité d'HEbergement), qui travaille entre action éducative à domicile et placement, porté par Rencontre 93. Les MAPE, foyer maternel, deviennent foyer parental et accueillent des couples avec leur(s) enfant(s).

2019 : Rencontre 93 ouvre un SAUO (Service d'Accueil d'Urgence et d'Orientation) basé sur le modèle des accueils d'urgence de l'Association. La Passerelle crée un service d'accueil des fratries, Castor & Pollux, pour permettre aux enfants hébergés et accompagnés au titre de la protection de l'enfance, de maintenir leurs liens familiaux.





Nos valeurs et principes d'action

Les options fondamentales

Les cinq options fondamentales expriment les valeurs et les engagements associatifs, en référence aux missions que l'AVVEJ s'est donné dans ses statuts. Elles constituent un positionnement face aux enjeux sociétaux majeurs identifiés par l'association :

- L'engagement
- La créativité
- La fraternité
- Le pari d'un avenir pour tous
- L'autonomie et la responsabilité

Chaque option est déclinée en principes d'intervention qui exposent l'approche de l'association afin de traduire ses valeurs dans ses actions.

Soutenir l'émergence et la continuité des collaborations entre professionnels d'un établissement et entre institutions est essentiel pour la cohérence des parcours des personnes accueillies.

L'engagement

Nos actions associatives se fondent sur une approche humaniste qui pose la création d'un lien à l'autre comme préalable à toute démarche d'accompagnement ou d'aide. Cet engagement s'exprime par l'acceptation de l'altérité, c'est-à-dire la reconnaissance de chaque personne accueillie en tant que sujet humain dans toute sa complexité, sa singularité et ses potentialités.

Cela implique d'associer chacun au projet qu'il porte et à la vie de l'institution, de permettre son expression et de la prendre en considération.

Les actions éducatives de l'AVVEJ favorisent la rencontre. C'est indispensable pour que chaque personne accueillie puisse développer le respect de soi-même et la confiance en soi, avoir l'assurance de sa propre valeur, et pour lui permettre de devenir autonome. Notre engagement premier est de fonder nos actions tout particulièrement sur l'accueil, la clinique éducative, l'attention portée aux besoins fondamentaux, avec pour finalité la recherche de la transformation et de l'évolution des situations.

Cet engagement se traduit par la responsabilité de nos établissements et de leurs équipes dans l'accompagnement et le soutien apportés aux personnes accueillies. L'action éducative s'appuie sur des références partagées, porteuses de repères sécurisants, et favorisant le développement de projets singuliers adaptés. L'action éducative repose sur la mobilisation d'une communauté d'acteurs qui partagent cet engagement.

Cette mobilisation permet de sécuriser la personne accueillie afin de lui ouvrir la possibilité de l'expérimentation, de l'exploration de soi-même par la construction d'un récit individuel mais aussi de l'exploration sociale par la compréhension des règles et l'inscription dans des environnements sociaux pluriels.

L'association affirme sa volonté de soutenir le développement de chacun en offrant des espaces d'expérimentation, en accompagnant la prise des risques inhérente à la réalisation des projets des personnes accueillies. Cela implique que nous analysions et adaptions en permanence nos interventions pour nous positionner face aux mutations des espaces sociaux et des modèles éducatifs.

L'engagement se traduit aussi par l'implication de l'association dans les lieux où se construisent les politiques sociales et éducatives. Les prises de positions sur des sujets sociétaux et leur diffusion dans l'espace public participent à faire vivre activement l'ensemble des valeurs et principes soutenus par l'AVVEJ.

La créativité

« La créativité, émanant de la pensée collective, permet à son tour d'offrir des modes d'intervention originaux. »

- Paroles de professionnels

La créativité et l'innovation sont souvent associées mais relèvent pourtant de registres différents : la créativité est individuelle et collective alors que l'innovation est sociale et institutionnelle. En innovant, c'est-à-dire en mettant en place les conditions favorables à l'inventivité de l'éducateur, l'institution soutient et favorise la créativité, cette dernière pouvant en retour favoriser l'innovation.

Autoriser l'enfant à créer, autoriser l'éducateur à créer, autoriser l'établissement ou le service à créer : cette philosophie est défendue par l'AVVEJ afin que chacun reçoive, sur la base de références communes, une éducation adaptée.

La créativité suppose une capacité à :

- Développer nos moyens de réflexion et d'expression ;
- Nous placer en situation d'autonomie ;
- Rompre avec nos connaissances actuelles, nos habitudes, nos savoirs, nos représentations, nos schémas de résolution des problèmes ;
- Proposer de nouvelles solutions, de nouvelles visions pertinentes des choses ;
- Construire de nouveaux modes d'interaction.

L'éducation est un processus de socialisation et, par conséquent, d'autorisation, qui consiste à offrir des « échappées » à partir d'une prise de risques. Il s'agit d'échapper aux routines, aux réponses toutes faites, aux explications répétitives.

Dans les établissements, les conduites artistiques (ateliers de médiation, sorties culturelles, ateliers à visée thérapeutique, etc.) sont encouragées car elles permettent d'expérimenter, de se surprendre, de s'ouvrir. Elles abolissent les distances entre les enfants et les éducateurs, favorisent la rencontre, autorisent le plaisir et le partage des émotions, jusqu'à enchanter la vie de l'enfant et la vie du professionnel au travail.



« L'éducateur est un créateur de circonstances » écrivait Fernand Deligny, à condition d'y être autorisé et de disposer d'une autonomie qui favorise l'expression de cette créativité. L'AVVEJ défend l'autonomie de ses établissements, convaincue d'un « effet domino » dont bénéficient les personnes accueillies.

Dans une société en mutation, il s'agit de développer des réponses originales par rapport aux besoins des personnes accueillies et de leur environnement, de se saisir des nouveautés pour impulser des changements. La créativité, l'autonomie, l'engagement et l'ouverture demeurent des combats auxquels nous maintenons notre attachement.

La fraternité

La fraternité s'entend comme la reconnaissance de la parfaite humanité de chacun dans sa totale altérité. Elle est forte de la pluralité, dans un mouvement de respect de l'autre qui guide l'entrée en relation. Au-delà de la solidarité elle introduit dans les relations sociales la dimension humaine et chaleureuse qui fait du « vivre ensemble » un plaisir partagé.

Nos lieux d'accueil et de vie favorisent la participation et l'expérimentation de la vie démocratique pour construire des citoyens, pour faire accéder à un statut, essentiel à l'inscription dans la société et à la compréhension du vivre-ensemble. Il s'agit d'accepter les différences et de placer celles-ci au cœur d'une mise au travail de la relation éducative.

Alors que le cadre d'accueil dans nos institutions contribue à établir une relation asymétrique entre personnes accueillies et professionnels, la compréhension de la fraternité est nécessaire pour créer les conditions propices à des rapports humains et sociaux équilibrés et respectueux, en écartant toute dévalorisation de la personne accueillie.

La reconnaissance mutuelle et la confiance favorisent la création de relations qui enrichissent l'accompagnement, et permettent de répondre au besoin de sécurité par une forme d'autorité inhérente à la responsabilité.

Pour l'éducation des enfants et adolescents, la fraternité est aussi à l'œuvre dans le soutien de la fonction et des relations parentales, soutien qui constitue un axe fort de l'accompagnement, particulièrement dans le domaine de la petite enfance.

Le pari d'un avenir pour tous

Notre engagement, dès l'accueil des personnes, implique d'éveiller aux potentialités et d'accompagner dans l'acceptation des contraintes et des difficultés. La finalité de notre action est de soutenir l'évolution vers un projet de vie bénéfique, dans une perspective s'ouvrant sur le long, voire le très long terme. Il convient d'adapter les formes d'interventions afin qu'elles correspondent à la singularité des vécus et des situations de personnes dont les besoins sont multiples, tant dans l'immédiat que pour leur construction personnelle.

Favoriser l'inscription sociale et sociétale des personnes accueillies constitue un engagement fort du projet de l'AVVEJ. Cela se traduit par des actions visant à soutenir la scolarité, l'apprentissage, la formation. Il s'agit de développer le désir d'apprendre, la curiosité, l'ouverture au monde grâce à des supports pédagogiques originaux pour accéder à la réinscription dans un parcours scolaire ou professionnel.

Permettre de trouver une place dans la société implique d'initier au domaine culturel, porteur d'insertion sociale et d'accès à la citoyenneté, d'ouverture sur l'environnement, proche et direct ou plus lointain dans l'espace ou dans le temps. Les enjeux environnementaux sont des préoccupations majeures qui révèlent l'interdépendance des êtres humains. L'AVVEJ affirme l'importance de porter dans ses actions cette dimension, auprès des personnes accompagnées ainsi que dans les modalités de gestion des établissements. L'expression de cette solidarité environnementale se manifeste par le développement d'actions éducatives spécifiques.

Le travail d'équipe assure la cohérence et la continuité de nos actions. Il permet la création de conditions de travail favorables à l'épanouissement professionnel, point essentiel de la qualité de l'accompagnement.

La responsabilité et l'autonomie

La responsabilité est au cœur du projet d'une association impliquée et agissante au sein de la société et traduit concrètement les valeurs qu'elle promeut et revendique. Face aux enjeux sociétaux actuels, pour être cohérente avec son identité affirmée, l'AVVEJ se doit d'assumer cette responsabilité, en plus du domaine de l'action éducative, pédagogique et sociale, sur le plan de sa politique en matière de gestion humaine, financière, organisationnelle et environnementale.

Chaque professionnel de l'AVVEJ porte la responsabilité de la mise en œuvre du projet associatif, et du projet d'établissement qui en est la déclinaison, dans l'accompagnement auprès des personnes accueillies. Le développement du travail en équipe est au fondement de nos interventions afin de mobiliser les savoir-faire et les ressources pour l'accomplissement de nos engagements et de nos missions.

Les bénévoles engagent aussi leur responsabilité dans la mise en œuvre du projet, qu'ils soient positionnés au niveau de la gouvernance associative ou dans l'accompagnement opérationnel.

La responsabilité n'est possible que dans l'autonomie, au sens de capacité de prendre des initiatives pour agir, dans le respect des périmètres d'action de chaque professionnel et dans l'intérêt des personnes accompagnées. L'autonomie convoque la citoyenneté et ses valeurs : civilité, civisme et solidarité autour du vivre ensemble. Cet appel à l'autonomie implique que les personnes accueillies puissent faire l'expérience de la liberté de parole, préalable à toute vie démocratique, en cohérence avec le cadre de leur accompagnement.

De notre responsabilité découle aussi une exigence concernant la qualité de nos interventions, qui doivent être à la hauteur des enjeux pour les personnes accompagnées. L'évaluation est un outil nécessaire pour identifier les axes d'amélioration de nos actions, à partir des manques ou des faiblesses repérés. Par ailleurs, elle s'attache à observer les effets positifs que procurent la stabilité, la fiabilité et la créativité.

Elle produit des connaissances mais elle est aussi un levier pour l'action et la coopération. Les axes d'amélioration qu'elle décèle sont transcrits dans un plan, véritable fil rouge d'un développement structurel évaluatif. Celui-ci décline de manière opérationnelle les actions à mettre en œuvre, leurs échéances, leurs pilotes, dans une véritable dynamique de projet, participative et axée vers l'amélioration de la gestion globale.

Les outils évaluatifs et leurs apports sont eux-mêmes en mutation avec pour finalité le renforcement de la production de références partagées et l'élargissement de leur visée par notamment la mesure de l'impact de nos actions, afin de les ajuster ou de renforcer leur lisibilité.

Les recherches afférentes à l'actualisation des théories, à l'amélioration des pratiques, participent à interroger nos projets et élargir nos approches. Dans le prolongement de cette visée, la recherche-action constitue un levier pour capitaliser les expériences et améliorer les pratiques.

La Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale prévoit que nos établissements « procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ».



Des valeurs aux principes d'action : le PACTE associatif

Les principes d'actions constituent la déclinaison des valeurs dans l'action à travers les axes suivants (PACTE) :

- Prévenir, Protéger et Prendre soin
- Accueillir et Accompagner
- Coopérer
- Transmettre
- Eduquer



Prévenir, Protéger et Prendre soin

« Prendre soin des enfants, c'est aussi prendre soin de leurs parents, d'autant plus lorsque ces derniers ont eu un parcours de vie douloureux et ont une image d'eux-mêmes très dégradée. »

- Paroles de professionnels

La prévention recouvre un champ large, complémentaire ou intégré à nos actions de protection. Notre objectif est de favoriser les facteurs de développement de l'enfant et des adultes à travers des actions de prévention :

- Précoce envers des enfants de moins de 6 ans,
- Primaire en informant du risque et des ressources,
- Secondaire en accompagnant et renforçant les compétences,
- Tertiaire en accueillant et protégeant d'une rechute ou récidive,
- Spécifique à l'égard de la mise en danger et de la délinquance.

Les préventions secondaires et tertiaires s'inscrivent dans le champ de la protection qui met l'accent sur la garantie d'une prise en compte des besoins fondamentaux pour soutenir le développement physique, affectif, intellectuel et social et préserver la santé, la sécurité, la moralité et l'éducation, dans le respect des droits de chacun.

Notre objectif est de prévenir, chaque fois que possible, les négligences, les carences, les maltraitements et les violences préjudiciables au développement de l'enfant et au potentiel de l'adulte. Si le bien-être et la sécurité de l'enfant mobilisent

notre attention, nous n'oublions pas les parents et leurs capacités, ni l'environnement et ses ressources. Nos actions de prévention peuvent concerner tous les âges de la vie, des tout-petits, puisque nous accueillons des bébés, aux adultes. Les actions de prévention précoce créent les conditions d'une prévention tout au long de la vie, au-delà des périodes charnières de l'adolescence ou du passage à l'âge adulte. La prévention suppose la mise en œuvre d'outils d'évaluation que nous souhaitons pluriels, évolutifs et dynamiques.

Accueillir

« Accueillir, c'est créer du lien. Accueillir la personne telle qu'elle est. Nous accueillons les besoins, les envies, les désirs, les mouvements, les actes, les souffrances. Accueillir c'est aussi protéger. »

- Paroles de professionnels

L'AVVEJ a vocation à offrir, lorsqu'elle est sollicitée, un accueil inconditionnel aux personnes en difficulté. Il reste nécessaire de mesurer ce principe à l'aune de la capacité de nos équipes à accueillir en concordance avec l'intérêt de l'enfant et des familles, ou de l'adulte, afin de ne pas les mettre en échec, voire en danger. L'AVVEJ cherchera à mettre tout en œuvre pour permettre l'accueil en s'appuyant sur les ressources dont elle dispose, ainsi que sur celles de ses partenaires, pour faire vivre concrètement ce principe d'accueil inconditionnel dans le respect des besoins de chacun.

Elle considère que l'hospitalité précède toute rencontre. D'où l'importance de savoir bien accueillir, de prononcer les bonnes paroles, celles qui vont favoriser l'instauration d'un dialogue. L'adulte qui accueille montre de l'empathie, de la bienveillance, soutient d'emblée la parole de l'autre.

L'association est attentive aux conditions d'accueil, tant matérielles qu'affectives, considérant qu'accueillir l'autre suppose une disponibilité intellectuelle et psychique favorable à la reconnaissance de l'altérité. Cette disponibilité suppose une professionnalité vers quoi tendent les formations en travail social.

Au-delà d'une personne physique, nous accueillons sa parole, forcément singulière, dont nous aidons l'expression grâce à différents outils : l'entretien, la visite à domicile, les groupes de parole, les ateliers. Nous nous appuyons sur la richesse d'une approche pluridisciplinaire. La personne accueillie est détentrice d'une histoire qu'elle peut conter si la confiance s'instaure.

L'accueil dans nos établissements est organisé par l'ensemble des professionnels, quelle que soit leur fonction, qui associent les personnes accueillies et leurs représentants légaux, considérant que leur engagement dans cet accueil est la condition de sa qualité.

Coopérer

« Vers plus de modularité, plus de diversité, plus de temps séquencés et partagés avec le lieu de la famille et les lieux d'inscription sociale. »

- Paroles de professionnels

L'AVVEJ développe de multiples coopérations. En son sein, puisque l'existence même de l'association repose sur la coopération entre des personnes qui, de façon permanente, mettent en commun leurs connaissances et leur activité. Bénévoles et salariés unissent leurs forces respectives pour mettre en œuvre l'activité de l'association et les activités des établissements et services.

Dans ces derniers, les travailleurs sociaux sont également appelés à coopérer à travers leur participation aux différentes actions mises en place, à l'élaboration de projets personnalisés, et à des instances qui entendent favoriser l'expression d'une parole singulière et collective. Cette idée de coopération va jusqu'à promouvoir la coéducation quand elle est possible.

Cette coopération entre la personne accueillie et l'institution d'accueil dépend de celles que nous développons avec d'autres acteurs directement concernés par une orientation vers un de nos établissements ou services : les juridictions, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), les Maisons Départementales des Personnes



Handicapées (MDPH), la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), ou par la prise en compte de la personne accueillie : école (éducation nationale), institutions de soins (hôpital, CMPP, IME), autres associations ou institutions.

L'ouverture institutionnelle est inhérente à la vie de l'AVVEJ : l'action de l'association trouve sa pleine portée grâce aux engagements d'autres acteurs qui se mobilisent dans l'intérêt des personnes accompagnées et accueillies.

Nos établissements doivent s'ouvrir afin de proposer une palette enrichie de réponses adaptées dans leurs accompagnements. Cela se matérialise dans la recherche de partenariats, de nouvelles formes de collaboration et de coopération. Cela implique également d'assurer une représentation associative dans les instances locales de la vie démocratique et de participer au décloisonnement entre les secteurs d'interventions (santé, éducation, insertion...).

Cette coopération entre institutions et entre associations est désormais une exigence que promeut la notion de parcours. Il s'agit de coopérer mais aussi de coordonner des actions. Exercice délicat qui exige de mieux se connaître pour mieux agir ensemble, de dépasser les logiques particulières pour inventer de nouvelles logiques, à plusieurs, dont sont aussi parties prenantes les personnes accueillies et leurs représentants légaux.

Transmettre

« Il nous semble important de mettre en parole ces changements en cours et de soutenir cette transmission intergénérationnelle. Au-delà de la parole, on dit quelque chose qui est porteur d'une loi, des codes sociaux en rapport à ce qui régit le vivre ensemble auquel on est tous contraints et qui fait sens pour chacun. »

- Paroles de professionnels

L'AVVEJ s'inscrit dans des filiations, dans une histoire aux influences plurielles, elles-mêmes confrontées à des évolutions dues aux transformations sociétales. La transmission est une responsabilité qui implique de s'interroger sur ce qui est transmis.

Au-delà de la transmission de valeurs et de savoirs, nous créons dans nos établissements des conditions favorables à l'acquisition par les personnes accueillies de manières d'être, de pratiques relationnelles et de savoir-faire.

Aussi cherchons-nous, autant que possible, l'instauration d'un climat socio-émotionnel apaisant, qui respecte l'intimité de chacun, qui insiste sur l'importance de la cohérence institutionnelle à travers un repérage des fonctions de chacun, avec des relations hiérarchiques d'autorité clairement établies.

D'où l'importance de l'accueil, de l'écoute, du langage, du respect des personnes accueillies. Ce sont des conditions pour que puissent s'opérer les nécessaires transmissions vers un sujet, toujours unique, dont l'histoire est singulière, d'autant plus singulière qu'elle est plurielle. Nous allons, de notre place, transmettre des valeurs, des savoirs, des règles à respecter, tout en tenant compte d'une histoire familiale où il peut y avoir eu défaut dans la transmission, mais transmission tout de même. En tant qu'adultes responsables, bienveillants, disposant d'une autorité, nous allons compléter l'éducation de base, souvent inachevée car nous nous adressons le plus souvent à des enfants en construction, parfois violentés, en y greffant de nouvelles connaissances, de nouvelles manières de vivre-ensemble.



Éduquer

« Parce que l'enfant est un sujet inscrit dans une histoire personnelle et familiale, l'intervention éducative vise à permettre que chaque personne accompagnée se réapproprie son histoire familiale et personnelle afin de mieux préparer l'avenir. »

- Paroles de professionnels

L'éducation est un triple processus, forcément complexe, d'humanisation, de socialisation et de singularisation qui permet d'accéder à la culture commune à travers la transmission de savoir-faire, de savoirs et de valeurs. In fine, il s'agit de créer pour le sujet les conditions de son développement et de ses apprentissages.

Notre projet associatif vise la prise en compte, l'éducation et l'émancipation de la personne accueillie, c'est-à-dire l'émergence d'un sujet. Notre intervention vise à constituer un socle pour impliquer, faire participer : nous avons à élaborer, mener et développer des projets d'actions éducatives, individuels et collectifs. La relation éducative est une relation asymétrique, à la fois levier et support de l'action, qui est au cœur de nos pratiques professionnelles quels que soient nos métiers et qui doit :

- Accompagner l'expérience de la rencontre avec la réalité ;
- Favoriser l'épanouissement de l'éduqué ;
- Susciter la participation
- Développer la faculté de choisir ;
- Viser la transformation de la personne et l'accès à l'autonomie ;
- Être asymétrique puisqu'elle suppose un éducateur et un éduqué.

L'éducation est un droit imprescriptible en tant qu'exigence de la dignité humaine. Elle aide à tisser des liens sociaux, à construire des identités qui accueillent les sentiments d'appartenance et de solidarité. L'éducation favorise l'articulation entre l'individuel et le collectif. Elle est indispensable pour développer le respect de soi-même, l'estime



de soi, pour donner à chaque individu l'assurance de sa propre valeur. Elle permet à chacun de devenir autonome, de limiter sa dépendance vis-à-vis des autres.

L'éducation a pour ambition d'assurer l'égalité des chances, de combattre les inégalités et de faire respecter les droits. Elle s'appuie sur un système de valeurs qui en constitue le creuset. Ces valeurs peuvent avoir une dimension universelle mais aussi différer selon les sociétés ou les cultures. Elles constituent des repères pour qui veut éduquer. Le système de valeurs auquel se réfère l'AVVEJ emprunte à la tradition et à la modernité. A la tradition quand nous déclinons nos conceptions de l'institution ou de l'autorité, à la modernité quand nous prôtons l'autonomie ou la responsabilité.

Missionnés pour accueillir une personne, les établissements de l'AVVEJ ouvrent leurs portes aux parents des enfants, aux représentants légaux, aux personnes ressources, qu'elles appartiennent à la famille ou à l'environnement proche. Cette ouverture sur l'extérieur fonctionne dans les deux sens : il s'agit d'ouvrir l'institution pour mieux en faire appréhender le fonctionnement et le projet, mais il s'agit aussi de s'ouvrir sur les ressources de l'environnement, sur les institutions de droit commun.

La clinique éducative et la pluridisciplinarité

Dans nos établissements et services cohabitent de nombreuses références théoriques issues des principales disciplines des sciences humaines, que portent différents métiers ou spécialités : éducateur, assistant social, orthophoniste, psychomotricien, psychologue, psychiatre, sociologue, psychosociologue, psychanalyste, etc. Au sein de ces différentes disciplines existent des écoles ou des courants de pensée qui font valoir leurs singularités, leurs spécificités, leurs approches.

Pour l'AVVEJ, cette diversité est synonyme de richesse et d'ouverture. Elle alimente nos réflexions et pratiques, inspire la rencontre avec l'autre.

La clinique se définit par l'observation directe des personnes accueillies et l'analyse approfondie de leur comportement dans différentes situations et également par l'attention portée à l'expérience vécue, à la capacité de diagnostic et d'adaptation pour faire évoluer les projets.

Ainsi, elle est sans cesse en mouvement, sensible aux mouvements psychiques, individuels et collectifs, attentive aux changements sociétaux, à l'écoute d'une parole qui se déploie en toute liberté, dans toute sa diversité et sa complexité, avec ses contradictions et ses incohérences. Le décryptage de cette parole est au cœur d'un travail d'équipe auquel nous associons les personnes accueillies et leurs proches.

Le projet : contexte et action

Contexte et enjeux

Le projet associatif de l'AVVEJ entend préciser nos intentions en matière d'éducation et d'action sociale dans un monde pluriel. Pour décrire ce monde en transformation, voire en mutation, la pluralité témoigne d'une diversité que nous observons et encourageons, convaincus qu'elle est une richesse. Notre projet associatif s'inscrit dans un contexte dont nous précisons certains enjeux car ils font évoluer nos actions et nos pratiques.

Un accroissement des inégalités

Près de 9 millions de personnes en France vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Les écarts se sont accrus depuis la crise de 2008, sous différentes formes : revenus et patrimoines, conditions de vie, éducation, santé. Ces inégalités multiples fragmentent et fragilisent la cohésion sociale sur plusieurs plans (origine, territoire, formation, genre, etc.).

De nouvelles formes de précarité économique mais aussi affective contribuent à l'accroissement de la pauvreté. L'accès au marché du travail, source de revenu et de lien social est mis en tension. Le chômage est un indicateur, de mesure des écarts sociétaux, sources d'inégalité et d'injustice. Il demeure massif, ainsi que le nombre de bénéficiaires du RSA ou de titulaires d'emplois précaires non choisis (petits boulots, intérim, auto-entrepreneurs, etc.).

Le sentiment d'injustice, facteur de décohésion sociale, augmente avec celui de l'accroissement des écarts, nourri lui-même par les différences importantes de capacité à accéder aux droits et à les exercer, selon ses connaissances et sa place dans la société.

Des changements environnementaux à l'œuvre

De nombreux travaux scientifiques s'accordent pour démontrer que le mode de vie d'une grande partie de l'humanité génère une empreinte nocive sur l'environnement dans lequel nous évoluons.

Le changement de notre rapport à l'environnement et de nos habitudes de vie s'impose, mais il se heurte à des freins économiques, sociétaux et culturels. Les réactions politiques sont hétérogènes et sources de tensions : les responsables prennent des positions parfois antinomiques ou en-deçà des enjeux. Cela a pour effet de limiter l'efficacité des actions, alors qu'il faudrait engager les leviers nécessaires aux changements. En parallèle, des acteurs de la société civile, conscients qu'il s'agit d'un sujet collectif, se mobilisent pour sensibiliser, alerter et agir.

La question environnementale est à rattacher au cœur des actions éducatives et sociales.

Une évolution démographique et anthropologique

Le vieillissement de la population a des effets multiples. D'une part, du côté de la famille, avec de nouvelles solidarités familiales, tant financières que présentes ; d'autre part, du côté des politiques publiques, avec le choix politique de favoriser de nouveaux modes d'accompagnement qui visent au maintien à domicile, répondant ainsi à la demande des personnes âgées. Les enjeux financiers que représente le vieillissement de la population sont très lourds, tandis qu'on observe une évolution des rôles des grands-parents, souvent actifs et appelés à devenir aidants de leurs enfants et petits-enfants.

La famille demeure une institution centrale de la société, mais dans des formes profondément renouvelées : traditionnelle, monoparentale, monoparentale en couple, recomposée, homoparentale. La famille peut compter quatre, voire cinq, générations, avec, en conséquence, de nouvelles formes de solidarités, des plus âgés envers les plus jeunes, et à l'inverse, des moins âgés vers les plus âgés. La famille connaît des modes de fonctionnement multiples qu'influencent les origines, les croyances religieuses, le sentiment d'intégration.

L'article 24 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (2006) - ratifiée par la France en 2010 - préconise l'éducation inclusive et dispose que les États Parties veillent à ce que les enfants et les personnes handicapées ne soient pas exclus, sur le fondement de leur handicap, du système d'enseignement général.

La révolution numérique

La « gouvernance par les nombres » signe l'abandon de la rationalité moderne, qui reliait les causes aux conséquences, pour une fausse rationalité dite « post-moderne », purement statistique, inductive, voire prédictive, optimisatrice des états de fait.

Des algorithmes capables de traiter des quantités massives de données numérisées pilotent de plus en plus notre vie quotidienne et influencent le fonctionnement de nos sociétés. L'arrivée des machines qui les mettent en œuvre vient modifier les rapports sociaux, les relations interindividuelles, la gestion des ressources humaines, mais aussi bouleverser les conditions de travail, en individualiser la nature.

Cela modifie l'accompagnement des personnes : d'une part, en raison de la place qu'occupent ces machines au quotidien, modifiant les liens avec l'entourage et l'environnement ; d'autre part, du fait d'une multiplication des modalités d'interaction qui oblige à une forme de disponibilité permanente dont sont révélatrices une accélération, une fragmentation et une intensification du travail.

D'un autre côté, le développement du monde numérique apparaît également comme une opportunité pour accroître la dimension participative ou encore faciliter l'accès au droit, à l'information. Cette réalité s'impose à nous et implique de s'approprier ces nouveaux outils afin d'en faire des alliés dans nos missions éducatives ou pour accroître nos capacités de gestion et d'ajustement de nos actions.



Une évolution des politiques publiques et sociales

De nombreuses lois, ainsi que les textes réglementaires, les recommandations de bonnes pratiques ou les conférences de consensus, sont venus renforcer les droits des personnes accueillies.

Permettre aux personnes que nous accueillons de vivre pleinement leurs droits nécessite de faire évoluer notre modèle associatif, les outils dont nous disposons, nos procédures démocratiques, nos processus décisionnels. L'éducation à la citoyenneté et à la démocratie est un enjeu majeur alors que surgit la « fatigue démocratique », phénomène qui exprime une défiance envers les institutions mais témoigne simultanément d'une demande de renouvellement des pratiques politiques : une meilleure participation des usagers suppose de nouvelles structures de débat. L'autonomie numérique des personnes accueillies est clairement un enjeu pour leur accès aux droits.

La notion de parcours témoigne d'une évolution où est privilégiée l'ouverture à la personne accueillie et à son environnement, avec pour idéal la co-construction de réponses souples et modulables, capables de s'adapter aux besoins. Il s'agit de reconnaître sa parole et son savoir, de décroiser les interventions, de provoquer des synergies entre les acteurs, de recourir autant que faire se peut aux dispositifs de droit commun, de s'inscrire dans la continuité.



Dans le prolongement de cette ouverture, l'avènement de la notion d'inclusion vient interroger la place des personnes en situation de handicap dans la société, non sans paradoxe : d'une part, elle donne à ces personnes une véritable place de droit et d'égalité dans la société, selon une visée démocratique et émancipatrice ; d'autre part, cette reconnaissance advient alors que les inégalités grandissent, que le culte de la performance provoque des désaffiliations et des exclusions.

Dans ce contexte, de nouvelles figures de l'intervention sociale, mi-professionnelles, mi-bénévoles, surgissent avec l'arrivée des aidants familiaux et des pairs aidants, des services civiques, des volontaires, des coordonnateurs, des référents, des chargés de mission... Les compétences apparaissent plus recherchées que les qualifications, jusqu'à questionner les conventions collectives qui participent à l'identité de notre association. Les réformes successives des formations sociales et, plus récemment, de la formation tout au long de vie participent à un questionnement des identités professionnelles.

Les actions associatives actuelles issues d'un engagement partagé

L'action de l'Association s'est structurée à partir d'engagements de bénévoles et de professionnels autour d'un projet commun pour l'identification et la reconnaissance de besoins sociaux.

Les activités associatives sont le fruit de cet engagement et se concrétisent par le travail des professionnels qui mettent en œuvre ce projet dans les cinq territoires d'implantation de l'AVVEJ. L'association, à travers ses établissements, intervient dans quatre principaux domaines qui relèvent des différentes politiques publiques de :

- La prévention
- La protection de l'enfance
- L'action médico-sociale
- L'inclusion et l'accompagnement social

Les 19 établissements et 33 activités témoignent de la richesse des formes d'accueils et d'interventions au bénéfice des personnes accueillies.

Les activités associées aux établissements sont :

- Un service de rencontre pour frères et soeurs
- L'accueil en hébergement (MECS) en collectif ou en appartements partagés ou autonomes
- L'accueil en urgence (SAU)
- L'accueil en placement familial
- L'accueil à domicile avec possibilité d'hébergement (ADOPHE)
- Les centres maternels et parentaux
- Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

- L'institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP)
- L'action éducative en milieu ouvert (AEMO), l'action éducative intensive en milieu ouvert l'investigation (MJIE) et l'action éducative à domicile (AED)
- Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile - service éducatif et/ou de soins pour enfants et adolescents à domicile (SESSAD)
- Les accueils de jour à dimensions éducatives, pédagogiques et scolaires de prévention en petite enfance, ou de soutien à la parentalité
- La halte-garderie, les crèches et les réseaux d'assistantes maternelles

Le cadre d'intervention de chaque établissement offre des repères pour en identifier les missions. Pour élargir ce champ, les établissements ont d'une part développé plusieurs formes d'accueils et d'activités pour répondre au besoin de continuité et de modularité des parcours (voir en annexe le tableau synoptique pour plus de détails), d'autre part, cherché à répondre aux réalités plurielles des besoins des personnes accueillies.

La prévention dès la petite enfance et le soin

Trois niveaux de prévention correspondent aux actions que nous menons :

- La prévention primaire qui se situe en amont du risque ou du danger grâce à l'information
- La prévention secondaire qui cherche à prévenir des dommages résultant de fragilités repérées ou susceptibles d'apparaître
- La prévention tertiaire, plus proche de la protection car il s'agit de prévenir de l'exposition à un risque constaté

A titre d'exemple, les établissements accompagnant les enfants en situation de handicap et leur famille allient la prévention par le soin, la pédagogie et l'approche thérapeutique. Il s'agit de prévenir de l'exclusion en renforçant les capacités sociales, scolaires, psychiques de l'enfant et en travaillant sur l'environnement social de ce dernier.

Les centres maternels et parentaux agissent auprès des nourrissons, des jeunes enfants et de leurs parents. C'est aussi le cas de services intervenant dans le milieu de vie des personnes comme les services d'AEMO.

La prévention est un levier du développement des potentialités des personnes soutenues. Elle porte sur la personne bénéficiaire et plus largement sur son environnement direct.

Au sein de l'association, les centres maternelles et parentaux comme les MAPE ou Le Prélude accueillent et accompagnent parents ou mère/père seuls avec leurs enfants. Le service d'AEMO spécialisée petite enfance « La Marelle » est dédié au soutien des familles avec de très jeunes enfants.

À l'AVVEJ, le Logis regroupant un ITEP et un SESSAD dans les Yvelines ainsi que le SESSAD de Paris développent des projets centrés autour de ces missions globales de soin et de prévention.

L'accueil et la protection des enfants, des adolescents et des adultes

Acteur de la protection de l'enfance, l'AVVEJ entend garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.

Elle est attentive aux conditions d'accueil, tant matérielles qu'affectives, considérant qu'accueillir l'autre suppose une disponibilité intellectuelle et psychique favorable à la reconnaissance de l'altérité.

Plusieurs services de l'AVVEJ développent cette mission à travers des projets et des ressources dirigés vers la protection dans une optique d'épanouissement des personnes accueillies. L'accueil et la protection se réalisent en hébergement, en accueil de jour ou par une intervention dans le milieu de vie des personnes. L'accueil peut être réalisé en urgence et sur le court terme, pour quelques mois ou pendant plusieurs années. En outre, il peut aussi s'agir de mener des investigations pour repérer les manques et les leviers afin de construire une orientation adaptée pour l'enfant et la famille.



Vision de la protection et de l'accueil à Kairos (foyers et appartements partagés) :

« • *Avoir comme objectif commun l'intérêt du jeune*

• *Élaborer pour et avec chaque jeune un projet adapté et respectueux de sa situation, de ses besoins et de ses choix*

• *Valoriser le potentiel, soutenir l'ambition et l'estime de soi de chaque jeune*

• *Assurer un accompagnement éducatif et un suivi du jeune sans discrimination*

• *Écouter, comprendre et prendre en compte la parole du jeune*

• *Protéger et prendre soin du jeune tant sur le plan de sa santé physique que psychologique*

• *Prendre en compte les liens et les relations familiales du jeune*

• *Considérer la place des familles et favoriser leur investissement »*

« *Nous nous donnons pour objectif de permettre aux jeunes, de grandir en prenant une certaine distance par rapport à leur histoire de vie ; de comprendre la loi, la règle, le cadre et l'environnement social ; de faire des choix, d'en assumer la responsabilité et d'accepter les aléas inhérents à cette affirmation de soi. [...] Le projet se situe entre l'idéal et l'indispensable en faisant en sorte que les deux se rapprochent le plus possible. Le travail éducatif consiste à aider le jeune à se projeter dans le futur à court, moyen et long terme afin qu'il fasse des choix et puisse les réaliser ».*

- La Passerelle

La bienveillance au cœur de l'accueil et de la protection

Que les modalités d'accueil et de protection se réalisent en hébergement ou prennent la forme d'une intervention dans le milieu de vie des personnes, qu'elles soient en urgence ou sur le long terme, la protection nécessite une approche globale de la situation et une visée bienveillante.

Au départ du travail d'accueil et de protection se place la mise à distance d'un danger potentiel ou avéré. Il faut ensuite donner à la personne accueillie la possibilité de l'engagement d'un travail sur soi pour permettre une acceptation et une transformation, afin de surmonter les difficultés inhérentes à la situation vécue.

L'approche bienveillante, indissociable de l'accueil et de la protection, se manifeste par une attention aiguisée au besoin premier de réassurance.

Ce temps initial de rencontre et de sécurisation, ouvre la voie à l'expression des besoins et au renforcement du dialogue dans un contexte où la contrainte judiciaire vient parfois peser sur l'établissement a priori d'un lien de confiance.

Accueillir et protéger au quotidien

L'accueil et la protection sont des étapes dans le parcours de l'enfant, de l'adolescent et du jeune majeur.

A ce titre, l'accueil en hébergement trouve son utilité dès lors qu'il est décidé dans l'intérêt de l'enfant, c'est-à-dire afin de répondre aux besoins de protection et de développement.

Les objectifs de cette protection doivent être partagés, énoncés et formalisés auprès des personnes accueillies car ils constituent une forme de contrat, une base à la rencontre et à tout projet.

« Pour les familles que nous accompagnons, l'éveil aux savoirs et l'accompagnement vers l'insertion nous relie immédiatement au parcours migratoire des mères et à cette question : qu'est-ce que cela signifie-t-il de devenir français ?

La notion de l'accès aux droits est là primordiale ; elle passe par l'apprentissage du français, mais également par l'apprentissage des codes de la société. Il s'agit aussi pour nous de leur proposer un accompagnement, à travers nos partenariats, sur la question de la présentation de soi face à un employeur.

[...] L'éveil aux savoirs s'entend aussi comme la possibilité de donner un accès à ces familles à la culture, et également à la « culture du quotidien » : la ritualisation des trois repas par jour, par exemple. »

- Le Prélude Bobigny

Chaque enfant porte l'histoire de sa famille. C'est en se nourrissant également culturellement que l'on peut lutter contre la vulnérabilité.

- Rencontre 93

Le soutien aux parents et à la famille

Les actions de soutien aux parents et à la famille ont pour finalité commune de réinscrire les parents en tant qu'acteurs responsables de l'éducation en respectant l'intérêt de leurs enfants. Ici, soutenir s'entend comme orienter, aider à prendre des décisions, guider, baliser, valoriser les potentialités tout en protégeant les enfants. L'ouverture de la famille à la société, à la culture est un facteur essentiel afin de développer la capacité des familles à agir par elles-mêmes et à utiliser leurs ressources propres.

En effet, l'AVVEJ se situe du côté de la suppléance familiale et ne se substitue jamais aux parents ou aux familles, quelles que soient leurs fragilités, leurs défaillances, leurs négligences.

Il s'agit de créer des conditions suffisamment bonnes en respectant les obligations légales qui établissent les droits des personnes accueillies. Nous pouvons associer des grands-parents, des oncles et tantes, toute personne qui peut avoir de l'importance pour l'enfant et ses parents.

Pour certaines familles en situation d'exclusion, ce soutien revêt une autre dimension qui est celle de la construction d'un projet de vie. Cette démarche globale vise à une inscription et à une reconnaissance sociale en passant par des démarches de soins et d'insertion professionnelle.

L'éveil aux savoirs et l'accompagnement vers l'insertion

Le mot savoir s'adjoint plusieurs attributs : savoir-faire, savoir-être, savoir-vivre qui élargissent la portée du savoir au-delà de la connaissance d'un sujet.

A ce titre, l'accueil en hébergement trouve son utilité dès lors qu'il est décidé dans l'intérêt de l'enfant, c'est-à-dire afin de répondre aux besoins de protection et de développement.

Ces attributs complémentaires sont essentiels dans nos interventions éducatives car ils constituent bien souvent des repères, des codes culturels qui ne sont pas toujours appréhendés pleinement, ce qui fait frein à l'inscription sociale des personnes.

Dans cette perspective, le mot savoir est associé au mot transmission sur les plans à la fois pédagogique et culturel. Le savoir, avec tous ces attributs, rejoint donc l'accès à la citoyenneté à partir du mouvement de solidarité qui préside à sa transmission. En ce sens, l'éveil aux savoirs participe à développer des personnes en capacité d'agir et de s'instituer dans la cité, la société.

L'insertion dans son sens le plus large est donc fondée sur ces prérequis qui englobent les notions d'apprentissage, de formation professionnelle et d'employabilité. Notre approche de l'insertion se fixe dans la vision associative de l'action éducative : l'insertion est nécessairement globale, avec des aspects multiples comme l'accès au droit, le soin, le lien social, l'emploi et le logement.



Castor & Pollux offre un lieu de rencontre pour des frères et soeurs avec pour ambition de préserver le lien entre des frères et soeurs. Le service propose une rencontre, un instant pour permettre l'échange, au travers d'une activité manuelle, ludique, un jeu de société, un jeu vidéo, une sortie, du shopping ou toute autre activité faisant lien.

L'espace de ces rencontres se veut simple et adaptable à chacun en fonction des âges des enfants. Castor & Pollux est un service adossé à l'institution La Passerelle. Cela nous permet de développer rapidement de nouvelles synergies avec l'expérience de prise en compte des publics concernés et la capacité d'évaluation des situations à risques.

Les Services d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) agissent pour permettre aux jeunes et à leurs familles de vivre une situation de handicap dans l'environnement social comme tout autre enfant ou adolescent.

A ce titre, la citoyenneté est définie doublement à la fois comme un moyen de « *s'inscrire dans la société, et au-delà, de participer à faire société en prenant part en tant que sujet et acteur* ».

« Trouver un lieu où lui sera possible de se définir, se vivre dans la société actuelle et savoir comment organiser sa vie future. Espaces au sein desquels chacun peut se construire ou se reconstruire en tant que sujet singulier pour mieux se connaître et se reconnaître dans un collectif. Ainsi, nous considérons les jeunes comme des sujets en mouvement. »

- équipe SESSAD 75

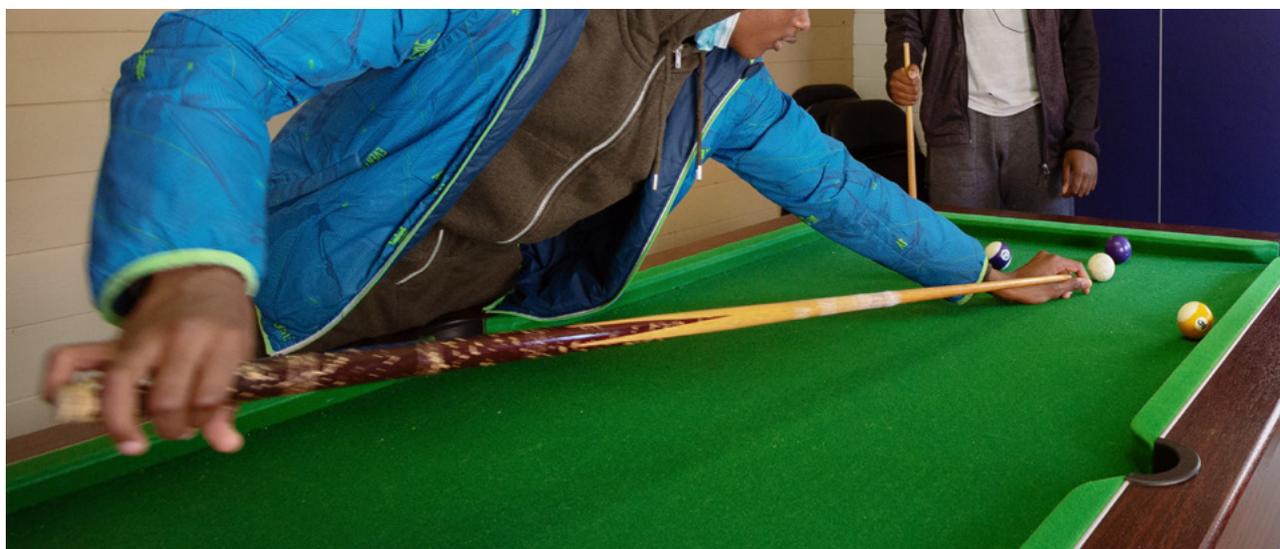
Le développement de la vie sociale et de la citoyenneté

Le renforcement et le développement des compétences sociales sont constitutifs de nos activités. Il s'agit d'établir un pont entre l'individu et la société, de contribuer, par l'action éducative, à aider la personne à (re) trouver une place grâce à un collectif.

Les supports, les activités, les ateliers pédagogiques ou éducatifs que nous utilisons permettent de dynamiser la vie collective, d'ouvrir de nouvelles portes pour favoriser les relations avec l'environnement social.

Ces outils sont des médiations dans le sens où ils permettent la rencontre mais aussi favorisent la transformation à travers l'expression et à travers l'apprentissage de compétences sociales, culturelles, citoyennes, avec également, dans certains cas, une visée thérapeutique. Jean-Claude Ferrand, fondateur de l'AVVEJ, entendait utiliser les temps de loisirs à des fins thérapeutiques, considérant qu'ils pouvaient participer au rapprochement entre personnes accueillies et professionnels, entre adultes et jeunes.

Le développement de la vie sociale invite donc chacun à expérimenter la relation à l'autre et à la société, à trouver les ressources qui permettent à chacun de devenir un citoyen, par la reconnaissance de l'autre et celle des institutions.





« Notre mission nous place en tant que tiers dans la relation et également en soutien de l'enfant au sein de sa famille, mais aussi en soutien des parents dans leurs responsabilités et leur rôle.

La créativité, émanant de la pensée collective, permet à son tour d'offrir des modes d'intervention originaux. Nous avons élargi nos interventions en incluant des espaces créatifs dans la prise en charge des familles. Ceux-ci, souvent perçus comme sécurisants et contenant, favorisent de fait l'instauration d'une relation éducative de qualité dont dépend l'ensemble de l'accompagnement.

[...] Nous cherchons dès leur accueil à recueillir leur parole sur leur situation familiale, et leurs attentes éventuelles à l'égard du service qui leur est imposé ou proposé. Ce temps est nécessaire pour laisser la parole venir et permettre l'évaluation des besoins, avant de pouvoir mettre en place les modalités de protection, à travers une prise en charge et un accompagnement adaptés aux réels besoins de la famille. Il s'agit du temps nécessaire à la construction d'une relation de qualité avec la famille. »

- SIOAE75

Des objectifs pour l'avenir

Les objectifs associatifs pour répondre aux enjeux

Les axes développés ci-après traduisent les ambitions de l'Association sous la forme d'actions repérables et évaluables. Ce plan est évolutif et viendra se structurer, se préciser au cours des cinq années de vie du projet associatif.

Ces axes donneront lieu à une évaluation de leur mise en œuvre qui viendra nourrir l'actualisation et le réajustement du prochain projet.



Des objectifs pour l'accompagnement des personnes accueillies

Axe 1 : Accompagner des projets de vie pour une insertion durable et globale

Axe 2 : Renforcer la continuité et la cohérence des parcours

Axe 3 : Développer et faire évoluer les projets institutionnels pour répondre aux besoins des personnes accompagnées et aux évolutions sociales

Axe 4 : Inscrire les différents projets dans le territoire d'implantation et intégrer la singularité des territoires dans les projets

Axe 5 : Favoriser la coopération inter-institutionnelle, particulièrement entre les secteurs du soin, de l'enseignement et de l'apprentissage

Axe 6 : Consolider la démarche d'évaluation, de la qualité et d'amélioration de l'action

Axe 7 : Organiser des recherches-actions pour améliorer les pratiques et la prise en compte des besoins des personnes accueillies

Le sentiment d'injustice, facteur de décohésion sociale, augmente avec celui de l'accroissement des écarts, nourri lui-même par les différences importantes de capacité à accéder aux droits et à les exercer, selon ses connaissances et sa place dans la société.

Des objectifs pour soutenir les professionnels au bénéfice des personnes accueillies

Axe 1 : Renforcer la formation des professionnels et la transmission des compétences

Axe 2 : Développer l'attractivité de l'association

Axe 3 : Poursuivre la définition de référentiels des ressources humaines partagés

Axe 4 : Soutenir la dynamique de parcours et d'évolution professionnels

Axe 5 : Prolonger la politique et les actions en faveur de la prévention et de la qualité de vie au travail.

Des objectifs pour la vie associative

Axe 1 : Soutenir la vitalité et le fait associatifs

Axe 2 : Diffuser et défendre les valeurs portées par l'Association

Axe 3 : Favoriser l'implication et l'adhésion des bénévoles dans la vie associative et celle de l'AVVEJ dans la vie citoyenne

Axe 4 : Renforcer l'ouverture, la transversalité et les échanges associatifs

Axe 5 : Développer la communication associative au service du projet associatif et des valeurs

Axe 6 : Faire évoluer le groupement afin de renforcer l'articulation entre les associations et la cohérence des projets.



Des objectifs pour adapter l'organisation afin de répondre aux évolutions et aux mutations

Axe 1 : Établir et se donner les moyens d'une politique environnementale

Axe 2 : Poursuivre l'établissement d'une politique de gestion globale et d'investissement en accord avec les engagements et valeurs de l'Association

Axe 3 : Adapter l'organisation et les outils de gestion globale à l'évolution et aux besoins de l'Association

Axe 4 : Définir une politique numérique associative

Axe 5 : Soutenir l'intégration des outils numériques dans les pratiques.

Annexe

Tableau synoptique des établissements et activités associées

Localisation	Établissement	Activités associées	Public
Yvelines	Le Logis	ITEP <ul style="list-style-type: none"> · Ecole · Accueil de jour · Accueil en collectif · Ateliers pédagogiques · Séjour de répit SESSAD	Enfants et adolescents en situation de handicap
	L'Oustal et SAU 78	MECS <ul style="list-style-type: none"> · Unité de vie collective · Appartements partagés et autonomes Accueil de jour Accueil d'urgence <ul style="list-style-type: none"> · Accueil d'urgence en collectif · Accueil d'urgence en famille d'accueil 	Enfants, adolescents et jeunes majeurs relevant de la protection de l'enfance
	Stuart Mill	CHRS <ul style="list-style-type: none"> · Accueil en appartement · Accueil en journée 	<ul style="list-style-type: none"> · Femmes / hommes victime de violence conjugales · Famille et mères avec enfants · Personnes en situation d'exclusion
Hauts-de-Seine	SAU 92	Accueil d'urgence <ul style="list-style-type: none"> · Accueil d'urgence en collectif · Accueil d'urgence en placement familial Atelier scolaire et pédagogique	Enfants, adolescents et jeunes majeurs relevant de la protection de l'enfance
	MAPE	Centre maternel et parental <ul style="list-style-type: none"> · Accueil en collectif · Halte-garderie · Crèche · Accueil en appartement · Garde d'enfant via un réseau d'assistantes maternelles 	Mères et / ou pères avec enfants de moins de 3 ans
	La Marelle	AEMO petite enfance AED	Enfants relevant de la protection de l'enfance ainsi que leurs familles
	Les Amandiers	AEMO petite enfance AED	Enfants et adolescents relevant de la protection de l'enfance ainsi que leurs familles

Localisation	Établissement	Activités associées	Public
Essonne	Le Vieux Logis	MECS · Unité de vie collective · Appartements partagés et autonomes Accueil de jour	Enfants, adolescents et jeunes majeurs relevant de la protection de l'enfance
	La Passerelle	MECS · Unité de vie collective · Appartements partagés et autonomes Rencontre fratrie en journée	Enfants et adolescents relevant de la protection de l'enfance
	Espace Adolescents 91	Accueil d'urgence · Accueil d'urgence en famille d'accueil · Accueil d'urgence en appartements partagés Accueil de jour pédagogique	Enfants et adolescents relevant de la protection de l'enfance
Paris	SESSAD 75	SESSAD	Enfants et adolescents en situation de handicap
	SIOAE 75	AEMO Groupe de parole parents	Enfants et adolescents relevant de la protection de l'enfance
	KAIROS	MECS · Unité de vie collective · Appartements partagés et autonomes	Enfants et adolescents relevant de la protection de l'enfance ainsi que leurs familles
Seine-Saint-Denis	SIOAE 93	AEMO AEMO intensive AED MJIE	Enfants et adolescents relevant de la protection de l'enfance ainsi que leurs familles
	Le Prélude	Centre maternel · Accueil en appartements Accueil en journée	Mères et / ou pères avec enfants de moins de 3 ans
	Rencontre 93	MECS · Accueil collectif · Accueil en appartements SAU Ateliers de jour ADOPHE Club Parents EPE Hébergement en famille d'accueil pour les jeunes en grande difficulté	Enfants et adolescents relevant de la protection de l'enfance ainsi que leurs familles

Présentation des établissements et services

Les services relevant du soin et de l'éducation

L'ITEP répond à une triple mission de soin, d'éducation et de scolarité. La Loi du 11 février 2005 modifie profondément les dispositifs de prise en charge, les méthodologies et les contenus des interventions. Son public fait l'objet d'une décision d'orientation prise par la Maison Départementale de la Personne Handicapée [MDPH] qui intervient nécessairement suite à une demande formulée par les détenteurs de l'Autorité Parentale.

L'ITEP « Le Logis » à Saint-Lambert-des-Bois (Yvelines), premier établissement fondé par l'association, accueille aujourd'hui 50 garçons âgés de 8 à 20 ans, en structure d'internat ou de semi-internat. L'hébergement se fait dans 4 pavillons qui accueillent 8 à 10 jeunes selon des tranches d'âge homogènes. L'établissement dispose d'une école interne.

Le SESSAD « Le Logis » à Montigny-le-Bretonneux (Yvelines), 18 garçons et filles de 8 à 20 ans sont accompagnés en Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile [SESSAD].

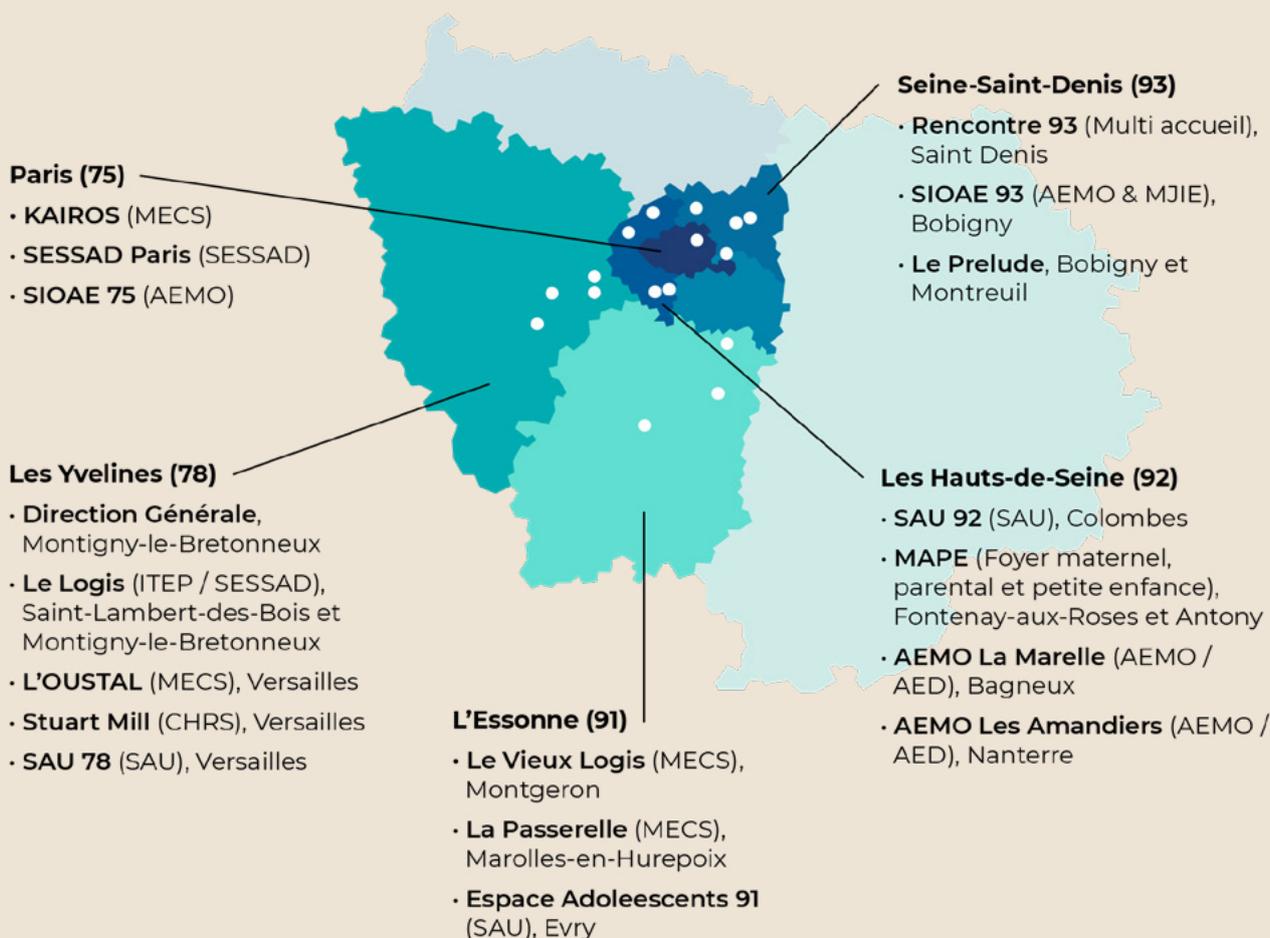
Le Logis a engagé en 2005 un processus de transformation, en créant, par redéploiement des moyens existants de l'internat, un semi-internat et un SESSAD. Dans le même temps, l'âge des jeunes accueillis a été abaissé à 8 ans et la mixité au SESSAD a été rendue possible.

Le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile [SESSAD] de Paris suit 50 jeunes sur décision d'orientation de la Maison Départementale de la Personne Handicapée [M.D.P.H.] et à la demande des parents. Ce service accueille des jeunes présentant des troubles du comportement et a une triple mission articulée autour du soin, de la scolarité et de l'éducatif. Le recrutement se fait prioritairement et principalement à la ville de Paris.

Les centres maternels et parentaux

Ces établissements relèvent de la Protection de la mère et de l'enfant. Ces structures peuvent accueillir des jeunes femmes mineures ou majeures enceintes ou avec leur(s) enfant(s) de moins de trois ans. Si l'accueil avec hébergement et l'insertion correspondent à des actions attendues, il n'en demeure pas moins que les visées éducatives occupent une part prépondérante des projets.

Les Maisons d'Accompagnement Parents Enfants (MAPE) accueillent des femmes enceintes et mères mineures ou majeures, ou des couples avec un ou deux enfants de moins de trois ans : 55 familles, dont 47 accueillies en foyer maternel et 8 couples en accueil parental. Le pôle internat prend en charge 17 femmes mineures et jeunes adultes enceintes ou mères, avec leurs enfants, à Antony (8 familles) et à Fontenay-aux-Roses (9 familles).



Le Service d'Accueil de Familles en Appartement (SAFA) accueille 38 familles constituées de femmes seules ou de couples avec enfants : 15 familles à Antony, 12 à Colombes et 11 à Fontenay-aux-Roses.

L'accueil des enfants en journée se fait dans deux crèches collectives à Antony et Fontenay-aux-Roses et par trois équipes d'assistantes maternelles professionnelles des MAPE à Antony, Colombes et Fontenay-aux-Roses.

Par convention avec la CAF, la halte-garderie « Clairefontaine » de Fontenay-aux-Roses est ouverte à des enfants, extérieurs aux MAPE, habitants de Fontenay-aux-Roses et des villes voisines.

Le Prélude est le fruit d'un rapprochement entre un centre maternel de l'AVVEJ et l'Association Toit Accueil Vie. Il accueille des jeunes mères avec enfants mineurs et majeurs dans deux services : Le Prélude Bobigny et Le Prélude Montreuil.

L'équipe pluri-professionnelle assure un accompagnement global et personnalisé à chaque famille. La capacité d'accueil est de 51 personnes incluant les enfants.

Un établissement aux activités multiples

Rencontre 93 à Saint Denis (Seine-Saint-Denis) est un établissement multi-accueil qui propose plusieurs services d'accueil de proximité :

- **Un foyer d'accueil (MECS)** de 9 places mixtes pour adolescents de 13 à 17 ans orientés par le Juge des Enfants (Ordonnance de Placement Prioritaire [OPP]) ou à la demande de leurs parents (Accueil Provisoire [A.P.]).
- **Un service d'accompagnement à l'autonomie** pour 9 adolescents de 16 à 18 ans, garçons ou filles, orientés par le Parquet, le Juge des Enfants (OPP, Ordonnance de 1945), y compris confiés à l'ASE.
- **Deux accueils de jour** pour 15 adolescents chacun, garçons ou filles âgés de 12 à 17 ans, organisés autour d'ateliers scolaire, culturel et sportif.
- **Un accueil de jour** pour les parents des jeunes confiés à Rencontre 93 et pour tout parent désireux de rompre avec une situation d'isolement et/ou rencontrant des difficultés d'éducation avec son enfant. La libre adhésion est un préalable.
- **Un espace petite enfance**, accueil chez des assistantes familiales et sur place dans un lieu d'accueil en journée pour les parents et les enfants.
- **Un service d'accueil d'urgence** pour un accueil de six jeunes.
- **Un service d'accueil de jeunes en très grande difficulté** d'une capacité de 16 jeunes auprès d'accueillants familiaux avec un accompagnement éducatif et artistique.
- **Un service d'accompagnement à domicile** avec possibilité d'hébergement « Adophé » pour 30 jeunes et leurs familles.
- **Un restaurant self-service** qui, sans être une structure à part entière, symbolise l'esprit de Rencontre 93, en favorisant l'échange et la cohabitation de toutes les personnes fréquentant l'endroit.



Les établissements d'accueil en hébergement

L'Oustal, implanté à Versailles (Yvelines) accueille 52 jeunes filles, âgées de 14 à 21 ans, dans 3 unités de vie et dans des appartements partagés ou studios. Pour les jeunes filles en rupture de scolarité, de formation ou de projet professionnel, il existe un espace ressource et une plateforme de mobilisation personnelle.

Le Vieux Logis à Montgeron (Essonne), accueille 90 jeunes garçons ou filles, âgés de 12 à 21 ans. : 46 peuvent être accueillis dans quatre pavillons; 12, âgés de 16 à 18 ans, peuvent bénéficier d'appartements partagés ; 32 jeunes majeurs sont logés dans des studios et accompagnés par une équipe éducative. La « Station » est un lieu de soutien à la mobilisation et la préparation à la scolarisation.

La Passerelle à Marolles en Hurepoix (Essonne) reçoit 48 jeunes, garçons ou filles, entre 10 et 21 ans, dans trois groupes mixtes de tranches d'âges verticales, avec des effectifs de 10 à 12 jeunes, installés dans des pavillons et dans un service d'appartements partagés pour les jeunes de 16 ans ½ à 21 ans. Un service d'accueil fratrie appelé Castor & Pollux offre un lieu pour des frères et soeurs qui ne sont pas accueillis ensemble au titre de la protection de l'enfance.

Kairos situé à Paris accueille des adolescents(es) de 13 à 18 ans dans deux unités de vie collective et un service de cinq appartements partagés (16-18 ans) pour un effectif prévu de 32 jeunes, garçons et filles. Le travail éducatif, qui vise à permettre à l'adolescent(e) de reprendre confiance, s'effectue sur les temps de vie quotidienne, dans l'accompagnement extérieur individuel, les activités individuelles et collectives et le suivi personnalisé.

Les établissements d'accueil d'urgence

Les Services d'Accueil d'Urgence (SAU) ont été créés à la demande des magistrats et des conseils départementaux, pour des situations nécessitant un accueil immédiat, dans l'attente d'une orientation vers un service adapté. De fait, ces accueils sont prévus pour être réalisés sur une courte durée, afin d'éclairer la décision d'orientation.

Les services d'accueil d'urgence et d'évaluation ont pour finalité :

- De protéger
- D'accueillir
- D'évaluer
- D'effectuer une orientation à partir des préconisations validées par le prescripteur.

Les principales spécificités de l'urgence sont :

- Un accueil réalisé dans un délai très court (quelques heures) suite à la décision de placement
- Une application immédiate, essentielle car elle légitime et structure l'accompagnement
- Une prise en charge contrainte dans le temps, afin de préserver le sens du processus propre à l'urgence.

Le « SAU 78 » (Yvelines) accueille des enfants et des adolescents garçons et filles, des jeunes majeurs, en situation d'urgence et en grandes difficultés sociales et familiales. Plusieurs modes d'accueil sont possibles, avec un service pédagogique associé : accueil individuel chez des assistants familiaux, accueil collectif au sein de deux groupes d'adolescents, le service garçons et le service filles, accueil dans le cadre de la pré- autonomie partagée au service appartement. La durée du séjour est limitée à trois mois renouvelables une fois. Après une phase d'investigation, le SAU 78 s'efforce de trouver une orientation pour chaque jeune.



Le «SAU92» de Colombes (Hauts-de-Seine) est organisé autour d'un accueil collectif dit Service Intérieur de neuf places et d'un hébergement individualisé chez des assistantes familiales, dit Service Extérieur pour 17 jeunes. Les jeunes accueillis sont des enfants, des adolescents, garçons ou filles, de 12 à 17 ans révolus. La durée de séjour est limitée à quatre mois exceptionnellement prorogée de deux mois à la demande explicite des services de l'ASE. Une classe interne de huit places accueille les jeunes déscolarisés et/ou en attente de leur inscription dans un établissement par l'Académie.

Le SAU « Espace Ados 91 » à Evry (Essonne), propose un accueil pour 32 jeunes, 20 d'entre eux sont hébergés au domicile d'assistants familiaux et 12 en appartements partagés (six appartements de type F3) pour les plus âgés et les plus autonomes. Une plate-forme pédagogique réalise un travail de remobilisation afin de soutenir les jeunes à se réinscrire dans un projet scolaire ou professionnel.

Les établissements intervenant dans le milieu de vie

Le SIOAE 75 exerce 178 mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert [AEMO] financées par le Conseil Départemental. Le service est habilité pour des filles et des garçons âgés de 0 à 18 ans, adressés sur décision des Juges des Enfants de Paris.

Le Service d'Investigation, d'Orientation et d'Action Educative 93 de Bobigny (SIOAE 93), qui intervient dans tout le département de Seine Saint Denis, est autorisé à exercer :

- 350 mesures d'Aide Educative en Milieu Ouvert ou Aide Educative à Domicile financées par le Conseil Départemental de Seine Saint Denis. Dans le cadre de ces mesures judiciaires [A.E.M.O.] ou administratives [A.E.D.] les professionnels du service rencontrent des mineurs âgés de 1 jour à 18 ans et leurs proches.

· 200 Mesures Judiciaires d'Investigation Educative [M.J.I.E.] ordonnées par les Juges des Enfants du Tribunal de Bobigny, représentant la prise en charge de 280 mineurs et leurs proches. Ces mesures d'investigation sont financées par la Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

· 42 mesures d'AEMO intensives avec possibilité d'hébergements exceptionnels et/ou périodiques, auprès d'adolescents âgés de 11 à 18 ans. Cette mesure vise, comme l'AEMO, à aider des parents à mieux prendre en charge les difficultés que traverse leur famille, révélées par le mal-être inquiétant de leur(s) adolescent(e-s).

· **Les Amandiers** (Hauts-de-Seine) exerce des mesures d'AEMO prononcées par les Juges des Enfants du département. Il exerce également depuis 2011 des mesures d'Aide Educative à Domicile, contractualisées avec les parents, détenteurs de l'autorité parentale et le Conseil Départemental des Hauts de Seine. Le service est autorisé à exercer 168 mesures individuelles par mois auprès de mineurs de 0 à 18 ans.

· **La Marelle** est un service de protection de l'enfance qui a pour particularité d'exercer 104 mesures mensuelles administratives (AED) et judiciaires (AEMO) impliquant de très jeunes (0-6 ans) enfants en début d'intervention. Cette mesure, concernant un ou plusieurs enfants de la même famille, est dite « familiale » et se déroule dans le milieu naturel de vie. Le service n'est pas sectorisé pour garantir une continuité des suivis.

Le CHRS

Le CHRS Stuart Mill est financé par la DDETS des Yvelines. Il est implanté à Versailles. Il est constitué de quatre services : l'accueil d'urgence, les appartements relais, le service d'appartements d'urgence vers l'insertion et la boutique sociale. Stuart Mill est agréé et habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDETS) et la Préfecture de Paris.



SIÈGE SOCIAL : AVVEJ

IMMEUBLE LE CENTRAL GARE
1 PLACE CHARLES DE GAULLE
MONTIGNY LE BRETONNEUX
78067 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX
TÉL. : 01 30 43 26 00

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
GROUPEMENT VERS LA VIE

WWW.AVVEJ.ASSO.FR
